

LA TELEVISION CONNECTEE ET LE DROIT

2008-2012 : la télévision connectée commence à faire son apparition dans les usages du grand public. De quoi s'agit-il ? Au départ, la réponse paraît simple : d'un poste de télévision, mais pourvu d'une connexion à l'internet. À la réflexion, les choses se compliquent : du public, on ne saurait dire avec certitude s'il se compose de téléspectateurs ou d'internautes. En effet, comment qualifier le téléspectateur en situation de surfer sur le web à partir, non pas d'un ordinateur, mais de son téléviseur ? Reste-t-il un téléspectateur comme il l'était jusqu'alors, ou devient-il un internaute ? Cumule-t-il les deux rôles, les deux cultures ? Des diffuseurs, peut-on penser qu'ils opèrent en tant qu'entreprises de communication audiovisuelle ou en tant que fournisseurs d'accès voire fournisseurs de contenus numériques ?

Les étudiants du Master « Droit des médias et des télécommunications », se sont penchés sur la question et livrent ici le résultat de leurs recherches. Celles-ci s'ordonnent autour d'une interrogation : *la télévision connectée ne consacre-t-elle pas une remise en cause des certitudes acquises en matière de communication audiovisuelle ?* Remise en cause des paradigmes technologiques, des modèles économiques, des fonctions sociopolitiques du média télévisuel, cela ne fait aucun doute.

Mais cette remise en cause s'étend également au domaine juridique, en particulier celui de la régulation, à travers les autorités traditionnellement compétentes, les contenus régulés, ainsi que leur diffusion. Le caractère planétaire de l'internet est-il compatible avec des compétences limitées au plan national ? Cela pose la question d'une régulation internationale. En outre, les retombées de ces bouleversements touchent des points particulièrement sensibles, tels que la protection des données personnelles et la propriété intellectuelle.

Autant d'interrogations auxquelles les débats autour de cette Table ronde s'efforceront de répondre.



LA TELEVISION CONNECTEE ET LE DROIT

TABLE RONDE

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES

EN DROIT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

9h15 Accueil des participants (Salle des Actes)

Allocutions de bienvenue de M. le Professeur Gilbert ORSONI, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique et de **M. le Professeur Hervé ISAR**, Directeur de l'IREDEC, co-directeur du LID2MS

9h30 Propos introductif de M. le Professeur Guy DROUOT, coordinateur de la table ronde

APPROCHES TECHNOLOGIQUE, ECONOMIQUE, SOCIOPOLITIQUE

- **La remise en cause des paradigmes technologiques**, sous la direction de M. Hervé ISAR, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.
- Présentation du rapport de MM. Olivier ALIDAL, Benjamin HERSANT, Jérémy PAPPALARDO, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».
- **La remise en cause des modèles économiques**, sous la direction de Mme Dominique AUGÉY, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.
- Présentation du rapport de Mlles Sarah AKKAoui, Christelle DARDANT, Oriane GILBERT, Marie-Béatrice MEUNIER étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».
- **La remise en cause des fonctions sociopolitiques du média télévisuel**, sous la direction de M. Guy DROUOT, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.
- Présentation du rapport de Mlle Adeline CORNET, MM. Vincent ARNAUD, Maxime MEYNEY, Florent MICHAT étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

Discussion – Pause-café

- ## 11h00
- **Recherches en Marketing sur la télévision connectée : synthèse des travaux antérieurs, méthodes et voies d'investigation futures**, présentation du rapport de Mme Sandrine MEDIONI, Maître de conférences, Novancia Business School Paris et de Mme Stéphanie HERAULT, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris I.
 - **Réflexions institutionnelles autour de la télévision connectée**,
- Présentation du rapport de M. Samir OUACHTATI, Chargé de mission au bureau du régime juridique de l'audiovisuel, DGMIC, ministère de la Culture et de la Communication.

Discussion

12h30 Pause lunch (salle 0023, bâtiment Portalis)

14h30 Reprise des travaux

- **Télévision connectée : régulation actuelle et évolutions possibles**,
- Présentation du rapport de M. François-Xavier BERGOT, Chargé de Mission à la Direction des Etudes et de la Prospective, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

APPROCHES JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

- **Les régulateurs de la télévision connectée**, sous la direction de M. Guy DROUOT, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.
- Présentation du rapport de Mlles Olivia BELOUIN, Gaëlle BARBERIS, Florence DALL'AGLIO, M. Adrien REYNET, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».
- **La régulation de la diffusion de la télévision connectée**, sous la direction de M. Frédéric LAURIE, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence.
- Présentation du rapport de Mlle Laetitia LE ROUX et M. Florent SOLATGES, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».
- **La régulation des contenus proposés par la télévision connectée**, sous la direction de M. Philippe MOURON, Chargé d'enseignements à l'Université d'Aix-Marseille, Docteur en Droit.
- Présentation du rapport de Mlles Alexia LENTINI et Aurélie MIVIELLE, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

Discussion

- ## 15h30
- **La régulation des données personnelles**, sous la direction de M. Jean FRAYSSINET, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille
- Présentation du rapport de Mlles Alexia COTE et Swanie FOURNIER, étudiantes du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».
 - **La gestion des droits d'auteur et droits voisins**, sous la direction de Mme Alexandra TOUBOUL, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille.
- Présentation du rapport de Mlles Jeanne AUJOULET, Marilyn NATAF, MM. Renaud MARTIN-SISTERON, Simon VUILLARD, étudiants du Master 2 « Droit des médias et des télécommunications ».

Discussion

16h30 Rapport de synthèse présenté par M. Jean FRAYSSINET, Professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille.

17h00 Clôture des travaux